



Travaux importants sans permission au préalable

Par **Malisz**, le **27/04/2016** à **19:21**

Bonjour,

peu de temps après notre arrivée dans l'appartement remis à neuf, un joint de la salle de bains était en mauvais état suite à des mouvements du plancher et nous informions le propriétaire. Ce dernier a envoyé un ouvrier qui a entièrement cassé les carrelages de la salle de bain pour vérifier la stabilité des fondations (sans nous demander).

Le propriétaire est venu avec des architectes cette fois pour avoir leur avis et l'ouvrier est revenu plusieurs jours pour changer les plinthes (qui étaient décrochées suite au mouvement du plancher toujours) voyant que l'on s'agaçait il nous a parlé (à l'oral donc) d'un "geste commercial". J'ai présumé (à tort) que c'était sur le prochain loyer et j'ai donc coupé le virement et n'ayant pas de nouvelles je l'en ai alerté juste avant la fin du mois. Ce dernier s'est offusqué de devoir finir les travaux avant de pouvoir parler d'un éventuel arrangement.

Aujourd'hui, ils veulent venir refaire le carrelage de la salle de bain (4 jours supplémentaire de travaux qu'il faut ajouter aux 6 jours précédents), nous n'avons toujours pas versé le loyer du mois en question (les suivants et précédents ont toujours été payés en temps et en heure).

Je me doute qu'ils ne sont pas tenus de faire un geste commercial mais nous avons l'impression qu'ils finissent les travaux de rénovation alors que nous occupons le logement et estimons avoir subi un préjudice :

- la nature des travaux ne nous a jamais été précisée
- nous sommes obligés de prendre des jours de congés pour qu'ils interviennent
- le carrelage de la salle de bain est considéré comme dangereux depuis qu'ils ont été cassés (pas stables en plus de ne pas être étanches)
- la salle de bain sera inutilisable (sûrement des planches pour aller jusqu'aux toilettes pendant 4 jours)

de leur côté ils nous reprochent de bloquer l'accès à l'appartement, de prendre en otage le loyer et parlent de préjudice injustifié.

Nous attendons donc une proposition de leur part afin de régulariser notre situation. Pensez-vous que l'on est dans notre bon droit ou faut-il que l'on subisse même si ça paraît injuste?

Merci de vos réponses